

Vigile

CRAM Aquitaine

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

www.cram-aquitaine.fr

Lettre du Département des Risques Professionnels



CONCEPTION DES LIEUX DE TRAVAIL

Réfléchir avant de construire, pour éviter le pire

RISQUE

Dans le travail comme dans la vie, prévenir vaut mieux que guérir. Ainsi, concevoir les locaux de l'entreprise en tenant compte des situations de travail des salariés, de l'accessibilité, des flux de circulation... c'est du bon sens ! Prendre un peu de temps pour anticiper les risques et éviter les désagréments, c'est toujours payant.

La chasse au risque

De nombreux établissements industriels, commerciaux ou de service, même neufs, n'ont pas été construits, agrandis ou transformés en prenant en compte les aspects santé, sécurité et conditions de travail. Or, une fois en fonction, ils sont sources de problèmes pour les salariés. Un poste de travail mal adapté à la personne peut entraîner, à la longue, des Troubles Musculo-Squelettiques, des voies de circulation mal conçues sont sources d'accident, de même qu'une aération ou un éclairage insuffisant. Ces problèmes nécessitent beaucoup de discussions, d'études, de temps... donc d'argent. Prendre en compte la santé et la sécurité des salariés dès la conception ou le réaménagement des lieux de travail permet d'éliminer les risques à la source et améliore le fonctionnement socio-économique de l'entreprise.

Tous ensemble !

On n'est jamais de trop pour conduire une réflexion autour des questions essentielles : quelles sont les envies, les besoins, les moyens, les fins à atteindre ? Il ne faut surtout pas que le projet soit pris uniquement sous l'angle du bâti. Ainsi, la conception des lieux de travail, dès la phase de programmation, peut faire intervenir les architectes, les artisans, les ergonomes, mais aussi la médecine du travail et les personnels concernés qui confrontent leurs vécus, leurs expériences et la réalité du travail.

> A télécharger gratuitement sur le site www.inrs.fr

ED 950 : «*Conception des lieux de travail*»

ED 847 : «*Approche économique lors de la conception des lieux de travail*»

ED 937 : «*Démarche pour intégrer la prévention aux différentes étapes d'un projet de conception ou d'aménagement d'un lieu de travail*».

La CRAM, partenaire de votre projet

Convaincue de l'importance de la prise en compte de la santé et de la sécurité dès la conception ou le réaménagement des lieux de travail, la CRAM Aquitaine peut vous aider à construire, agrandir ou rénover votre entreprise. Des ingénieurs, des techniciens, un psychologue et un ergonome, présents à vos côtés, vous conseillent dès l'étude de votre projet ou vous mettent en relation avec des maîtres d'œuvre et des concepteurs expérimentés dans ce domaine.

> **Contact CRAM :**

Serge Coubes, ingénieur conseil

05 56 11 69 64

serge.coubes@cramaquitaine.fr

Tous les thèmes sont abordés : hygiène, santé, sécurité, organisation, manutention, ambiances physiques, risques chimiques, biologiques, etc. Les remarques fuses, les avis divergent et c'est tant mieux ! A chaque fois, on définit l'activité à exercer, dans quel lieu et avec quels risques.

On dit, puis on fait !

Des groupes de travail sont organisés sur des thèmes précis : la ventilation, le chauffage, l'éclairage, la signalétique... Le programme se précise sous forme d'esquisses, puis de plans de plus en plus détaillés qui permettent d'adopter des positions claires sur des choix techniques et organisationnels. Ensuite, le chef de projet pilote les étapes de la conception à la réalisation. Il effectue des visites sur le chantier, avec les futurs utilisateurs, pour corriger d'éventuelles erreurs. Ces «recadrages» sont utiles pour éviter les mauvaises surprises avant la mise en service définitive. Aucun avis n'est à négliger, car bien construire ou aménager ses locaux, c'est investir dans l'avenir !

>>> POINT DE VUE

3 questions à Rémy Banon



Directeur de la société Palmigord à Bergerac

«Le meilleur moyen de ne pas se tromper, c'est de faire appel à des spécialistes»

Pourquoi avoir décidé de solliciter la CRAM Aquitaine pour la conception de vos nouveaux locaux ?

Nos abattoirs à Bergerac existent depuis 25 ans et sont saturés. Il fallait construire un autre local. Après étude, nous avons décidé de réinvestir dans un abattoir neuf de 1000 m² à Périgueux. Nous étions déjà en contact avec la CRAM Aquitaine qui mettait au point une étude ergonomique pour notre site de Bergerac. Il m'a semblé naturel de les associer à notre nouveau projet.

Comment s'organise votre collaboration ?

Nous travaillons de concert avec les ergonomes de la CRAM et l'architecte. Tous les points «sécurité» sont abordés : un sol glissant, un espace de circulation insuffisant pour les camions, un poste de travail mal aménagé... Ensuite, la CRAM propose une liste de solutions techniques adaptables. Par exemple, équiper le quai de déchargement d'un hayon posé directement sur le camion afin d'éviter les chutes, ou encore faire entrer un maximum de lumière naturelle, installer la climatisation et disposer de sièges assis/debout pour le confort des opérateurs.

Quels résultats escomptez-vous ?

Je veux que les employés de Palmigord puissent profiter de leur retraite. Pour cela, je leur propose les meilleures conditions de travail possibles. Une conception intelligente des bâtiments est aussi un moyen efficace pour éviter les accidents du travail, les arrêts maladie à répétition... J'ai le souci de l'humain, mais aussi celui de la rentabilité ! J'ai d'ailleurs tenu à faire profiter d'autres industriels de cette expérience lors d'une conférence à Paris pour le CNADEV* en juin dernier.

* Comité National des Abattoirs et ateliers de Découpe de Volailles-lapins-chevreaux

Cherché, Repéré... Substitué !



Agir aujourd'hui pour prévenir les cancers professionnels de demain, c'est possible ! Encore faut-il savoir repérer les agents chimiques susceptibles de provoquer la maladie. L'INRS édite justement 15 Fiches d'Aide au Repérage, les FAR, destinées à aider les employeurs et les médecins du travail à repérer le risque chimique cancérigène dans leur entreprise. Chaque fiche cible un secteur d'activité ou un poste de travail précis tel que l'usinage des métaux ou les garages pour véhicules légers et poids lourds... Ces petits documents pratiques recensent les activités sources d'émission, listent les cancérigènes avérés ou suspectés et renseignent sur la probabilité de leur présence au poste concerné. Une fois la phase de repérage terminée, les fiches servent à hiérarchiser les risques chimiques cancérigènes et présentent la démarche complète pour élaborer un plan d'actions de prévention.

D'autres outils, les Fiches d'Aide à la Substitution, les FAS, sont également présentées pour aider les entreprises à remplacer l'agent chimique cancérigène par un produit moins nocif.

- >>> PLUS D'INFOS
- > Les 15 FAR et FAS sont disponibles au format PDF sur le site www.inrs.fr, dans le dossier «Agir sur le risque chimique cancérigène en entreprise».
 - > Contact CRAM, Philippe Verdeguer, ingénieur conseil au laboratoire de chimie - 05 56 28 27 30 philippe.verdeguer@cramaquaine.fr

Les TMS ne passeront pas par moi

Les Troubles Musculo-Squelettiques ou TMS touchent tous les secteurs d'activité et représentent près de trois quarts des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité Sociale. Ce nombre s'accroît d'environ 20 % par an depuis 10 ans ! Parce qu'il y a urgence, le Ministère du Travail a lancé, depuis avril 2008, une grande campagne de sensibilisation sur les TMS. Le site Internet www.info-tms.fr, clair, sobre, à la navigabilité aisée, permet de visionner les trois spots de la campagne, de découvrir les principales pathologies liées aux TMS (via une animation 3D) ou d'obtenir des chiffres clés. Une rubrique est dédiée à l'information des employés, une autre cible les employeurs et fait le point sur les démarches de prévention à mettre en place au sein de l'entreprise. Les TMS eux, n'attendent pas : il est temps d'agir !

>>> L'AVIS D'UN PRO

3 questions à Nicolas Bourdonneau, correspondant TMS, au Département des Risques Professionnels de la CRAM Aquitaine



A-t-on des chiffres sur les TMS en Aquitaine ? En 2005, on recensait 1 300 cas en Aquitaine. Depuis, la tendance est à la baisse. En 2007, 1 000 cas étaient tout de même signalés. Malheureusement, nombre de ces pathologies ne sont pas déclarées. Les secteurs les plus touchés sont les services d'aide à la personne, les grandes et moyennes surfaces, l'agro-alimentaire (l'industrie de la viande et les abattoirs de volailles), les établissements de soins privés (cliniques...) et la fabrication de canapés/sièges.

Pourquoi les TMS sont si graves ? Ce sont des pathologies très invalidantes pour les salariés touchés. Par exemple, une personne souffrant de la tendinopathie de la coiffe des rotateurs (épaule) peut perdre entièrement la mobilité de l'articulation... être licenciée pour incapacité au poste et perdre son travail si son reclassement n'est pas possible. Lorsque la pathologie est reconnue, l'entreprise doit payer des indemnités journalières et des frais de santé, remplacer le salarié, former un nouvel opérateur... c'est coûteux socialement pour les salariés mais aussi financièrement pour les entreprises !

Comment le service prévention de la CRAM relaye-t-il la campagne d'information nationale ? Notre mission essentielle est de prévenir l'apparition de ce type de pathologies. Ainsi, nous avons lancé un diagnostic régional sur la prévention des TMS pour le secteur de la production de viande de volaille. Nous informons les partenaires sociaux, formons des personnes relais en entreprise et incitons les employeurs à prévenir ce risque dès les projets de conception ou d'extension de leurs locaux de travail.

- >>> PLUS D'INFOS
- > Plusieurs sites internet contiennent de l'information sur les TMS et relaient la campagne nationale de sensibilisation : www.inrs.fr, www.info-tms.fr et www.anact.fr
 - > Contact CRAM, Nicolas Bourdonneau, correspondant TMS - 05 56 11 69 64 nicolas.bourdonneau@cramaquaine.fr

Y a-t-il une largeur minimale des allées pour la manœuvre d'engins de manutention ?

Non... et oui. Non, car il n'existe pas, a priori, de largeur minimale qui convienne à la manœuvre de tous les engins. Et oui, car la largeur des allées de service est tout de même fonction du type de chariot, de ses dimensions et de son rayon de braquage, ainsi que des dimensions des charges et du site de travail. Pour une circulation à sens unique, on préconise une largeur d'allée tenant compte de la largeur de l'engin ou de la largeur de la charge + 1 m. Dans le cas d'une circulation à double sens, l'allée doit avoir une largeur minimale égale ou supérieure à la largeur totale des deux engins ou la largeur totale des deux charges + 1,40 m.

- >>> PLUS D'INFOS
- > A télécharger gratuitement sur le site www.inrs.fr
 - ED 771 : «Les rayonnages métalliques» (pp. 13, 15 et 16)
 - ED 950 : «Conception des lieux de travail» (p. 43)

Au 1^{er} juillet, sortez couverts !

Depuis le 1^{er} juillet 2008, à l'heure des premiers départs en vacances, le kit de sécurité (triangle + gilet) devient obligatoire dans les automobiles circulant en France. Inutile de vous exiler pour échapper à ces mesures : elles sont déjà effectives dans la plupart des autres pays européens.

Ce matériel est utile pour la sécurité des usagers et salariés en situation d'arrêt d'urgence.

Ainsi, le gilet rétroréfléchissant doit être systématiquement porté par le conducteur qui sort de son véhicule immobilisé sur la chaussée ou à ses abords (à la suite d'un arrêt d'urgence). Le triangle de présignalisation doit se trouver à bord du véhicule.

Votre kit sur www.cram-aquaine.fr

La CRAM Aquitaine organise à l'occasion de cette nouvelle disposition réglementaire un concours à l'attention des TPE et PME d'Aquitaine. 1000 kits de sécurité (gilet de sécurité + vignette autocollante «protéger, alerter, secourir») seront offerts aux 50 premières entreprises qui retourneront dûment complété le document d'évaluation du risque routier, disponible en ligne sur www.cram-aquaine.fr ou en téléphonant au 05 56 11 64 39.

- >>> PLUS D'INFOS
- > Le site gouvernemental de la sécurité routière : www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
 - > Contact CRAM, Sandrine Paradis, ingénieur conseil 05 56 11 64 39 sandrine.paradis@cramaquaine.fr

